

Fermeture de Ford Blanquefort : les juges se déclarent «incompétents»

Par [Amandine Cailhol](#) — 3 juillet 2019 à 16:40

Lors d'une manifestation de soutien aux salariés de Ford à Bordeaux, le 30 juin 2018. Photo Mehdi Fedouach. AFP

Pour la CGT, à l'origine de la saisie du tribunal de grande instance, cette décision est «un permis de licencier et de fermer», alors que les salariés du constructeur se battent pour la survie de leur entreprise.

- Fermeture de Ford Blanquefort : les juges se déclarent «incompétents»

Il attendait une réponse de la part des juges du tribunal de grande instance (TGI) de Bordeaux. Mais [Philippe Poutou, délégué CGT de l'usine Ford de Blanquefort](#) (Gironde), qui se bat depuis des mois pour sauver la boîte et ses près de 900 salariés, est reparti avec une question : «*Si le TGI ne peut pas, alors qui peut et doit juger de l'existence d'un motif économique ?*» Mardi, les juges, saisis par la CGT afin d'apprécier le bien-fondé de [la fermeture du site girondin](#) et dire si le groupe avait abusé de son droit de propriété en refusant le seul repreneur en lice, se sont déclarés incompetents. Une décision «*insatisfaisante*» pour la CGT de l'usine qui évoque un «*semblant de match nul*». Et s'inquiète surtout de ses répercussions : «*C'est tout simplement un permis de licencier et de fermer*» accordé aux entreprises, note le syndicat dans un communiqué.

Preuve en est, selon Philippe Poutou : lors d'une précédente audience, le 4 juin, les avocats de Ford avaient eux-mêmes réclamé cette «*incompétence*». Pour les «Ford» qui voyaient en ce rendez-vous judiciaire un des ultimes – bien que maigres – espoirs, c'est un véritable coup dur. D'autant que la course contre la montre est enclenchée : dès l'automne, les premières lettres de licenciement devraient arriver.

Pour la CGT, cette décision pourrait aussi avoir de lourdes conséquences pour tous les salariés de France, et notamment ceux qui connaissent ou s'apprêtent à connaître le même sort du licenciement. Car, rappelle Philippe Poutou, depuis 2013, l'Etat et ses services déconcentrés ne peuvent plus juger de l'existence d'un motif économique. Même chose pour le tribunal administratif, a tranché le Conseil d'Etat, en 2015. Et voilà donc que le TGI affiche, lui aussi, son incompetente. De quoi interroger. «*Ne serions-nous donc pas face à un déni de justice ?*» questionne Philippe Poutou, pour qui «*tout le monde se défause, refusant de mener le bras de fer réellement, de prendre une quelconque responsabilité*».

Le cégétiste dénonce donc une «*impunité patronale*», alors qu'au même moment, «*les annonces de fermetures et de licenciements se multiplient, semaine après semaine*». [Dernière en date : Conforama](#). Et d'ajouter : «*N'importe quelle entreprise sait bien qu'il est très facile de licencier, de fermer. Pas besoin de motif, pas besoin de s'expliquer car au bout, il n'y a personne pour juger de la légalité des licenciements.*» Reste, en dernier ressort, la cour des

prud'hommes que pourront saisir les employés licenciés. Mais d'ici qu'une affaire arrive devant les conseillers prud'homaux, l'usine Ford sera fermée de longue date.